

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2020

DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE ET APPELS FRAUDULEUX - (N° 2616)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 105

présenté par
M. Naegelen

ARTICLE 5

Substituer aux mots :

« à l'exception des »,

les mots :

« sauf lorsqu'il s'agit de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.